

CHAMPIGNONNIERES D'ETAMPES

Comité technique – réunion du 2 avril 2014

Présents :

M. Olivier PATRIMONIO, Chargé de mission Nature, DRIEE Ile-de-France
M. François MILHAU, Adjoint au Chef du Service Environnement, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
M Fabrice PRUVOST, Chef du Bureau Forêt, Chasse, Milieux Naturels, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
Mme Patricia MICHEL, Chargée d'études Protection du patrimoine naturel - Natura 2000, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
Mme Danièle ZANEBONI, Vice-présidente, Essonne Nature Environnement
M Patrice RAVENEAU, Président, CPN Les bédégars
M. David PECQUET, Chef de service du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles (CENS), Conseil général de l'Essonne
M. Jean-Marc LUSTRAT, Responsable du pôle étude et aménagement des sites et itinéraires départementaux, CENS, Conseil général de l'Essonne

Excusé :

M Jean-François JULIEN, Muséum National d'Histoire Naturelle

M Lustrat présente l'ordre du jour de la réunion :

- présentation du site et rappel de l'avancement de la démarche Natura 2000,
- bilan des suivis des chiroptères,
- bilan des actions menées en 2013,
- perspectives 2014.

Cette présentation sous forme de diaporama est annexée à ce compte-rendu.

Il précise que la Liste rouge régionale des chiroptères est en cours de révision.

En réponse à une question de M Raveneau sur l'utilisation du puits par les chiroptères, M Lustrat indique qu'une étude en 2006 a démontré que ce puits n'était pas emprunté par les chauve-souris. Cette étude pourra être conduite en 2015 ou 2016.

Suite au nettoyage de l'intérieur de la cavité, prévu en juin/juillet 2014, des thermomètres mini-maxi seront mis en place afin d'étudier les éventuelles modifications thermiques provoquées par l'évacuation des déchets et le dégagement du puits.

M. Lustrat indique que d'autres travaux sont prévus avant l'hiver : la démolition de cabanons et l'abattage d'arbres en bordure du front de taille.

M. Pruvost interroge sur le statut du boisement et insiste sur la nécessité de le conserver. M Lustrat confirme que les seules coupes qui seront réalisées seront des abattages de sécurité par rapport aux fronts de taille.

M Pruvost interroge sur la dangerosité du site. M Lustrat précise que des clôtures ont été installées autour du site afin d'interdire l'accès au public, et que les galeries annexes ont également été sécurisées. En ce qui concerne la galerie principale, M Lustrat indique que seules les 2 extrémités proches du lieu de l'effondrement qui a eu lieu après la 2^{ème} guerre mondiale semblent potentiellement dangereuses et ne sont pas visitées lors des comptages des chauve-souris. Des fissurômetres ont été mis en place en 2013 et seront suivis régulièrement. En cas d'évolution, une étude plus précise sera conduite.

Mme Zaneboni évoque pour tenter d'expliquer la baisse des effectifs de chiroptères en hivernage dans la cavité, les épandages importants d'insecticides dans les cultures proches du site.

M Raveneau demande si le Bois du Temple où un souterrain accueille quelques chauve-souris est en zone de préemption. M Pecquet confirme ce classement récent. M Raveneau indique que des travaux

importants de débroussaillage ont été effectués et que les rémanents bouchent l'accès au souterrain. Il propose qu'un contact soit pris avec les propriétaires et les chasseurs locaux.

Au cours de la discussion sur la présence de colonies de reproduction de chiroptères en Essonne, M Raveneau précise que des chauve-souris sont présentes le long de la piste cyclable à Pierrefitte et qu'une étude serait intéressante. Il se propose d'en assurer le suivi.

M Pruvost souhaite que lors des prochaines présentations les travaux et études concernant la zone Natura 200 soient mieux identifiés par rapport à la zone périphérique.

M Pecquet précise qu'il est important de gérer un périmètre plus important que Natura 2000 afin d'être plus efficace.

M. Pruvost précise qu'un rendu spécifique est nécessaire, les sites Natura 2000 faisant l'objet de remontées scientifiques spécifiques auprès des services de l'Etat.

M Pruvost demande si l'agriculteur est informé que ses parcelles sont intégrées au dispositif Natura 2000. M Patrimoine indique que le site Natura 2000 comprend les galeries souterraines et non pas les parcelles en culture.

MM Patrimoine et Pruvost indiquent que dans le cadre de Natura 2000, il faudrait trouver des explications aux évolutions des chauve-souris présentes dans la cavité. Une étude pourra être consultée.

Pour conclure cette réunion, M Lustrat présente également les travaux menés par le Conseil général sur les Caves de Sermaise dans la vallée de l'Orge. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du Plan départemental pour les chiroptères et de la mise en œuvre d'une trame noire.